



VERS DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES !

DEPUIS L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA LIGUE EN
2014 ET LE PACTE, QUELLES AVANCÉES ?

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Août 2019

la ligue
des familles
citoyenparent

RÉSUMÉ

Depuis la Commission des rythmes scolaires du début des années 90, jusqu'à l'actuel Pacte pour un enseignement d'excellence, en passant par la proposition débattue lors de l'Université de printemps 2014 de la Ligue des familles, de nombreux acteur·rice·s débattent et prennent position sur la possibilité d'une réforme des rythmes scolaires.

De nombreux acteur·rice·s et expert·e·s, en ce compris la Ligue des familles, dressent le constat qu'actuellement le rythme de l'école (tant sur la journée que sur l'année) ne correspond pas au rythme biologique de l'enfant, ni au rythme de vie (socioéconomique) des parents.

De fait, ni les besoins de temps de sommeil, les variations journalières de la vigilance et de l'activité intellectuelle et les périodes de faible résistance ne sont pas prisent en compte dans l'organisation du temps scolaire. La journée scolaire est mal équilibrée. Pour les élèves de l'école primaire, les capacités pour comprendre et apprendre sont évaluées à plus ou moins 4h30 par jour. Pendant ce temps, leur cerveau se maintient en état d'alerte par rapport aux stimulations de l'environnement et l'apprentissage est efficace. Ce temps doit être utilisé au mieux, au jour le jour, chaque semaine et tout au long de l'année scolaire. Plus que la quantité des heures d'enseignement, c'est la qualité qui importe en matière d'apprentissage. L'externalisation des devoirs vers la sphère familiale reste un vecteur important d'inégalité scolaire.

Du côté des parents, l'évolution du monde économique les fait courir de plus en plus et les enfants courent derrière avec difficultés. La modification des rythmes scolaires peut également être une opportunité pour leur simplifier la vie.

La Ligue des familles plaide donc pour une année scolaire structurée selon le modèle « 7/2 » et une journée scolaire plus longue et mieux équilibrée et intégrée.

Depuis que la Ligue des familles a créé le débat autour de cette question lors de son Université de Printemps 2014, du chemin a été parcouru grâce au Pacte pour un enseignement d'excellence. En effet, l'inscription des préoccupations de la Ligue des familles au sein de l'avis n°3 et le démarrage de la mise en œuvre de ces mesures sont de vraies victoires pour l'amélioration de l'école et de son caractère égalitaire. Hélas, la Ligue des familles est déçue des priorités choisies pour la phase de démarrage des travaux de mise en œuvre ainsi que par l'absence de calendrier de mise en œuvre de ces mesures. En commençant par les rythmes annuels et pas par les rythmes journaliers, on fait le choix de commencer par le plus facile, mais aussi par le moins utile. De fait, l'avis n°3 le rappelle, « *l'impact d'une réforme de la journée scolaire sur l'équité et l'efficacité du système est supérieur à celui d'une réforme de l'année scolaire* ». De plus, à la suite des tables rondes et de l'enquête réalisée sur le sujet, aucune décision politique n'a été prise, aucun calendrier de mise en œuvre n'a vu le jour. On ne peut donc qu'être déçu et faire le rappel d'une triste réalité : notre enseignement obligatoire fait partie des plus inégalitaires du monde. Alors, comme les familles et leurs enfants méritent et veulent mieux que des petits pas, la Ligue des familles rappelle l'ambition du Pacte : transformer, révolutionner l'école. « *La révolution, c'est comme une bicyclette, lorsqu'elle n'avance pas, elle tombe.* »

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
CONTEXTE	4
CONSTAT SUR LES ACTUELS RYTHMES SCOLAIRES	4
LE TEMPS DE L'ENFANT	4
LE TEMPS DES PARENTS	5
PROPOSITION DE LA LIGUE DES FAMILLES	6
UNE ANNÉE SCOLAIRE ORGANISÉE SUR UN MODÈLE « 7/2 »	6
UNE JOURNÉE PLUS LONGUE, MAIS PLUS ÉQUILIBRÉE ET INTÉGRÉE	6
LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE	7
CONCLUSION	9

CONTEXTE

Depuis la Commission des rythmes scolaires du début des années 90, jusqu'à l'actuel Pacte pour un enseignement d'excellence, en passant par la proposition débattue lors de l'Université de printemps 2014 de la Ligue des familles, de nombreux acteur·rice·s débattent et prennent position sur la possibilité d'une réforme des rythmes scolaires.

De nombreux acteur·rice·s et expert·e·s, en ce compris la Ligue des familles, dressent le constat qu'actuellement le rythme de l'école (tant sur la journée que sur l'année) ne correspond pas au rythme biologique de l'enfant, ni au rythme de vie (socioéconomique) des parents.

Alors que le Pacte fait son petit bonhomme de chemin, les rythmes scolaires restent encore et

toujours figés, tel un héritage historique qu'il faudrait préserver plutôt que de le faire évoluer. Il est vrai que modifier les rythmes scolaires constitue en soi une « petite » révolution. De fait, cela suppose de gérer simultanément ses corollaires : la société dans son ensemble doit être repensée.

À la Ligue des familles, nous avons choisi depuis longtemps de tenter ce défi, conscients que sa réalisation implique des bouleversements de la part de l'ensemble des acteur·rice·s sociaux·ales mais que la réorganisation attendue devrait produire des bénéfices pour toute l'école. L'utopie c'est de prendre en compte, effectivement, l'ensemble des besoins de l'enfant et d'harmoniser le système à partir de ces derniers... vaste chantier donc, mais où en est-on ?.

CONSTAT SUR LES ACTUELS RYTHMES SCOLAIRES

LE TEMPS DE L'ENFANT

Aujourd'hui, les temps scolaires ne sont pas adaptés au rythme biologique des enfants. Les enseignant·e·s constatent la fatigue, la démotivation, des perturbations du comportement (irritabilité, agressivité ...) à mesure que le trimestre avance.¹ Que ça soit la structure de l'année scolaire ou de la journée d'école, les rythmes ne tiennent pas compte des temps de la chronobiologie :

- **Le temps du sommeil** : c'est de la durée et de la qualité du sommeil nocturne et diurne que dépend l'adaptation des comportements à la situation scolaire ainsi que le niveau de vigilance et de performances intellectuelles. La durée du sommeil varie selon les enfants (les petits et les gros dormeurs), selon leur âge et selon la situation familiale. Ainsi, à titre

d'exemple, en France, en période scolaire, 1 enfant sur 2 (parmi les élèves de 6-7 ans) subit un réveil provoqué.² Les contraintes biologiques liées au sommeil ont des implications au niveau social, car tous les enfants ne bénéficient pas d'un environnement familial propice au respect des besoins naturels.

- **Les variations journalières de la vigilance et de l'activité intellectuelle** : ces variations constituent la « rythmicité psychologique centrale ». Elles se manifestent sur les plans quantitatif et qualitatif : les résultats aux tests et les stratégies de traitement de l'information fluctuent au fil de la journée. Par exemple, les pics de performance des élèves se situent entre 9h30 et 11h30 ainsi qu'entre 15h et

¹ MONTAGNER H., *Présentation sommaire de propositions sur l'aménagement du temps scolaire à l'école primaire à partir de données de la chronobiologie et de la chronopsychologie*, 2005.

² INSERM, *Rythmes de l'enfant. De l'horloge interne aux rythmes scolaires. Rapport pour la caisse Nationale d'Assurance maladie des professions indépendantes (CANAM)*, éd. INSERM, Paris, 2001.

16h30-17h alors que durant cette période l'école est terminée.³

- **Les périodes de faible résistance** : les êtres humains sont plus vulnérables physiquement en hiver qu'en été, avec deux périodes à risques, la Toussaint et la fin février-début mars.

Ainsi, pour les plus jeunes de maternelle l'école commence trop tôt. Les enfants jusque 7-8 ans ont besoin de plus d'heures de sommeil que les enfants de 10-11 ans. Or, la journée scolaire est identique pour les enfants, de 3 à 12 ans.

De même, l'école demande trop de travail cognitif aux enfants : la capacité intellectuelle utile est de 2 heures par jour vers 7 ans et de 7 heures par jour vers 16 ans ; la capacité de vigilance continue est de ¼ d'heure vers 7 ans et de ½ heure vers 16 ans.

La journée scolaire est mal équilibrée. Pour les élèves de l'école primaire, les capacités pour comprendre et apprendre sont évaluées à plus ou moins 4h30 par jour. Pendant ce temps, leur cerveau se maintient en état d'alerte par rapport aux stimulations de l'environnement et l'apprentissage est efficace. Ce temps doit être utilisé au mieux, au jour le jour, chaque semaine et tout au long de l'année scolaire. Plus que la quantité des heures d'enseignement, c'est la qualité qui importe en matière d'apprentissage.

Les vacances d'été sont trop longues, elles entraînent des pertes d'apprentissage chez l'élève tandis que les vacances de Toussaint et de carnaval sont trop courtes pour permettre aux élèves de se reposer.

LE TEMPS DES PARENTS

« Il y a une cinquantaine d'années, les enfants arrivaient à l'école le matin au début des cours. Ils repartaient manger à domicile, revenaient pour

l'après-midi et retournaient une fois les cours terminés. Les situations ont changé, le temps de l'école a changé et n'est plus totalement adapté à la réalité actuelle. Avec l'installation massive des femmes – des mères – sur le marché de l'emploi, la journée scolaire des enfants s'est transformée. Le taux d'activité est presque identique à celui des hommes maintenant ; même si l'emploi féminin est beaucoup plus à temps partiel, moins rémunéré et plus précaire.

La population enfantine et le nombre d'enfants à accueillir en dehors des temps pédagogiques sont en constante augmentation. Ces temps non scolaires se situent avant les cours le matin, à midi et après la fin des cours. Le temps constitue une des dimensions de la construction de la vie sociale, collective donc. La construction du temps social n'est pas figée une fois pour toutes. Elle est le reflet d'une époque. Celle d'aujourd'hui est marquée par la mondialisation marchande. Celle-ci a des conséquences sur les conditions de vie des familles et sur le développement des enfants.

L'articulation des temps privés, scolaires et professionnels⁴ reste un défi, pour les mères en particulier. Ce sont souvent elles qui se chargent de la coordination des horaires de tous. Les enfants s'inscrivent de plus en plus jeunes dans des horaires professionnels : ceux des parents ainsi que ceux des professionnels des institutions qui les prennent en charge. Les parents courent et les enfants suivent le rythme. Ils le suivent plutôt mal que bien, à tout le moins pour les enfants qui ont des parents dont les horaires ne coïncident pas avec ceux de l'école. Le fait de travailler à temps partiel ne résout d'ailleurs pas les difficultés. Le travail à pauses, la polyvalence, la mobilité géographique, les horaires irréguliers ... ont comme conséquence l'élargissement de la plage horaire consacrée au travail. »⁵

³ TESTU F., *Rythmes de vie et rythmes scolaires. Aspects chronobiologiques et chronopsychologique*, Ed. Masson, Paris, 2008.

⁴ MANNI G., *Les temps des enfants. Étude documentaire commanditée par l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse de la Communauté française de Belgique*,

département « Education et formation », faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Liège, mai 2004.

⁵ VERBAUWHEDE M., *Université de printemps 3 avril 2014 Changer les rythmes de l'école*, La Ligue des Familles, 2014.

PROPOSITION DE LA LIGUE DES FAMILLES

Face à ces constats, la Ligue des Familles propose de réformer tant l'année scolaire que journée scolaire.

UNE ANNÉE SCOLAIRE ORGANISÉE SUR UN MODÈLE « 7/2 »

La Ligue des familles propose d'organiser l'année sur base d'une succession de 7 semaines de cours, suivie de 2 semaines de congé. Cette alternance régulière permettrait un meilleur équilibre physique et psychique. De fait, deux semaines de vacances sont nécessaires pour que le repos soit optimal (une semaine pour oublier le stress du travail lié au temps scolaire et une semaine pour être en vacances). Cela signifie donc ajouter une semaine de vacances en automne et une au printemps. Pour garder un nombre de semaines de vacances identique au système actuel – 15 donc – il faudra réduire les vacances d'été à 7 semaines.

UNE JOURNÉE PLUS LONGUE, MAIS PLUS ÉQUILBRÉE ET INTÉGRÉE

La Ligue des familles propose de placer les moments de travail cognitif aux moments où les

élèves sont les plus réceptif-ve-s afin de maximiser l'efficacité de l'apprentissage.

Elle propose également de réaménager la pause de midi. Ce temps doit être plus long et servir autant comme temps de reconstitution alimentaire que de temps de détente, de calme, de convivialité. Il n'y aurait pas d'activités pédagogiques, car il est constaté que vigilance et attention sont faiblement développées. À privilégier : sorties, ballades, découverte de l'environnement écologique et social, sports, activités artistiques, entreprises locales, éventuellement l'accès à des ressources collectives pour faire des travaux de groupe, des recherches personnelles.

Afin de lutter contre les inégalités scolaires, il faudrait intégrer la réalisation des devoirs dans la journée scolaire. La ligue des familles recommande donc d'utiliser le second moment de performance cognitive des élèves afin de réaliser ces tâches, sous supervision des enseignant-e-s.

Bien entendu, ce scénario suppose une modification de l'organisation des cours et des prestations des instituteur-ric-e-s et des enseignant-e-s. De plus, d'une manière générale, une succession d'acteur-ric-e-s accompagnent l'enfant entre 7 h et 18 h. Il faudrait dès lors réfléchir à leur intégration dans la vie à l'école : temps de loisirs, d'éveil, de repas.

EXTRASCOLAIRE	À partir de 7 h 30	Accueil	
ÉCOLE OBLIGATOIRE (gratuité)	8 h 30 – 10 h	Début des cours	Cours théoriques ou autres activités de cours (sport par exemple)
	10 h – 10 h 20	Récréation	
	10 h 20 – 12 h	Cours	Cours théoriques
	12 h – 13 h	Repas et récréation libre	
	13 h – 14 h 30	Activités récréatives	Au choix : sport, musique, jardinage, éveil, etc.
	14 h 30 – 16 h	Cours	Cours théoriques ou autres activités de cours (sport par exemple)
	16 h – 16 h 20	Pause	
	16 h 20 – 17 h	Fixation de la matière	Aide aux devoirs OU autres activités si pas de devoirs
EXTRASCOLAIRE	17 h	Accueil avec des activités	

LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE

Bonne nouvelle, les acteur-trice-s du Pacte ont prévu de réformer les actuels rythmes scolaires selon la direction souhaitée par la Ligue des Familles. On trouve donc dans l'Avis n°3, le document qui sert de feuille de route à sa mise en œuvre, les extraits suivants :

« La redéfinition des rythmes scolaires est susceptible d'avoir un effet important sur l'équité si elle permet d'intégrer à la journée scolaire en tout ou en partie le travail aujourd'hui fait à domicile et si elle permet de faire accéder tous les enfants à des activités socio-culturelles extrascolaires aujourd'hui réservées aux plus favorisés. Par ailleurs, une meilleure adaptation du rythme scolaire au rythme biologique de l'enfant peut également avoir un effet positif sur le bien-être et la performance scolaire des élèves. Les réformes relatives au rythme scolaire sont toutefois des réformes très complexes à mettre en œuvre et susceptibles de se heurter à de fortes résistances. Dans ce contexte, le GC considère que des priorités devront être définies en tenant compte du fait que l'impact d'une réforme de la journée scolaire sur l'équité et l'efficacité du système est supérieur à celui d'une réforme de l'année scolaire tandis qu'une réforme du rythme de l'année scolaire est relativement plus aisée à mettre en œuvre qu'une réforme du rythme de la journée scolaire.

Les balises suivantes devront orienter les travaux de redéfinition des rythmes scolaires étant entendu que leur mise en œuvre devra faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie :

Pour ce qui concerne le rythme de la journée scolaire :

- Allonger la journée scolaire d'1h ou 1h30 pour y intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extra-scolaires ;
- Ne pas commencer les cours avant 8h30 ;
- Mener une réflexion globale sur l'organisation des séquences de cours en fonction des rythmes de l'enfant et approfondir la formation initiale et continue sur ce sujet afin que les enseignants puissent adapter leurs méthodes pédagogiques ;

- *Durant les années scolaires couvertes par le tronc commun, étudier l'instauration dans la journée scolaire d'un temps parascolaire pendant lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes, sportives sont organisées par des acteurs extérieurs ; à cet égard, il conviendra toutefois d'éviter les effets pervers d'une forte différenciation de l'offre scolaire qui pourraient en résulter ;*
- *Étudier les possibilités de réduire le temps de transport des élèves de l'enseignement spécialisé.*

Pour ce qui concerne le rythme de l'année scolaire :

Pour tous les niveaux et types confondus, répartir l'année en périodes de sept semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de congés et adapter en conséquence les vacances d'été, en privilégiant le principe des semaines complètes. »

Depuis la rédaction de ces lignes, deux pas ont été faits pour concrétiser cette proposition. Le premier a été la commande et la réalisation d'une étude « visant à explorer les conditions d'acceptabilité du projet de réforme de rythmes scolaires annuels ».

Le résultat de cette étude met en lumière qu'une majorité d'acteur-ric-e-s se prononcent en faveur d'un changement vers le modèle « 7/2 ». Ce résultat en soi est une vraie avancée. En effet, si la réforme des rythmes scolaires est restée si longtemps dans les cartons des différents ministres de l'enseignement sans en sortir, c'est en raison des résistances de nombreux-ses acteur-ric-e-s (politiques, économiques, de l'enseignement et parentaux). Sans doute, l'une des principales raisons de ce changement est à trouver dans la dynamique du Pacte. La Ligue des familles pointait d'ailleurs en 2014, parmi les points faibles d'une telle réforme, que celle-ci ne devrait avoir lieu que dans le cadre « d'une refondation de l'école » sur plusieurs législatures.

Au-delà de cette adhésion à de nouveaux rythmes scolaires, l'étude identifie plusieurs conditions d'acceptabilité. D'abord, « la réforme des rythmes

scolaires ne peut se faire de manière isolée ». Les acteur-ric-e-s estiment que cette réforme doit s'inscrire « *dans une dynamique de transformation globale et intégrant les autres aspects du monde de l'école associés, de près ou de loin, à cette question* » (y compris les rythmes hebdomadaires et journaliers).

Ensuite, il-elle-s estiment que l'on ne peut absolument pas « *entamer la réforme du rythme scolaire annuel sans repenser l'offre extra-scolaire* ». En effet, si l'on ne fait pas de l'accessibilité à l'extrascolaire un chantier prioritaire, le risque est de creuser les inégalités entre les élèves plutôt que les combler. À ce sujet, la Ligue des familles rappelait encore récemment à quel point les activités extra-scolaires peuvent être difficiles d'accès pour les familles plus défavorisées économiquement. L'Étude réalisée en 2017 montrait notamment que 24 % des familles auraient voulu inscrire leur(s) enfant(s) à des stages, plaines et camps durant les vacances scolaires, mais n'ont pu le faire pour des raisons financières ou encore que 13 % avaient dû solliciter une aide financière ou ouvrir un crédit pour payer ces activités.

Enfin, les acteur-ric-e-s rappellent que réformer les rythmes scolaires c'est impacter le rythme de toute la société. Il faudra donc une certaine réarticulation des autres rythmes et agendas (de l'enseignement supérieur, des services publics de mobilité, de l'organisation de l'extra-scolaire, des vies de famille, du monde du travail, des activités de soutien et d'encadrement organisés par les CPMS, etc.). Pour les parents dont les enfants sont scolarisé-e-s dans deux communautés différentes, une harmonisation des rythmes entre Flandre et FWB serait

souhaitable. Pour permettre une transition et une adaptation douces de ces différents temps, il faudra prévoir un délai de deux ans entre l'annonce de la réforme et son entrée en vigueur.

Le deuxième pas a été l'organisation de tables rondes lors du 21 juin 2018 afin de débattre et d'échanger entre parents et membres d'équipes pédagogiques sur la modification des rythmes scolaires annuels. Ce débat a permis de dégager un certain nombre de préoccupations auxquelles il faudra répondre en implémentant la réforme. La majorité des participant-e-s a émis des avis assez favorables à quatre principes d'organisation de l'année scolaire :

1. « *Une alternance régulière de 7 semaines de cours avec 2 semaines de congé : le monde médical estime qu'il est important que les périodes de récupération comportent au minimum 2 semaines.*
2. *L'organisation en semaine complète : l'année scolaire commencerait obligatoirement chaque année un lundi et se terminerait obligatoirement chaque année un vendredi.*
3. *Les vacances de Noël resteraient fixées comme à l'heure actuelle, intégrant la fête de Noël et le Nouvel An dans une période de deux semaines. En revanche, les autres fêtes religieuses ne tomberaient plus nécessairement dans une période de congé (les jours de fête seraient cependant toujours fériés).*
4. *L'année scolaire conserverait un minimum de 180 jours de scolarité (actuellement, ce nombre fluctue entre 180 et 184 jours). Ce critère implique d'anticiper d'une semaine la rentrée scolaire et de rallonger d'une semaine la fin de l'année scolaire, ce qui a pour effet de raccourcir les vacances d'été de deux semaines. »*

Vers de nouveaux rythmes scolaires !
Depuis l'université d'été de la Ligue en 2014 et le Pacte, quelles avancées ?

CONCLUSION

La Ligue des Familles tient à saluer le chemin qui a été parcouru depuis son Université de Printemps 2014 où sa proposition avait été débattue. En effet, l'inscription des préoccupations de la Ligue des familles au sein de l'avis n°3 et le démarrage de la mise en œuvre de ces mesures sont de vraies victoires pour l'amélioration de l'école et de son caractère égalitaire.

Par contre, la Ligue des familles est déçue des priorités choisies pour la phase de démarrage des travaux de mise en œuvre ainsi que par l'absence de calendrier de mise en œuvre de ces mesures. En commençant par les rythmes annuels et pas par les rythmes journaliers, on fait le choix de commencer par le plus facile, mais aussi par le moins utile. De fait, l'avis n°3 le rappelle, « *l'impact d'une réforme de la journée scolaire sur l'équité et l'efficacité du système est supérieur à celui d'une réforme de l'année scolaire* ». De plus, à la suite des tables rondes et de l'enquête réalisée sur le sujet, aucune décision politique n'a été prise, aucun calendrier de mise en œuvre n'a vu le jour. On ne peut donc qu'être déçu et faire le rappel d'une triste réalité : notre enseignement obligatoire fait partie des plus inégalitaires du monde. Alors, comme les familles et leurs enfants méritent et veulent mieux que des petits pas, la Ligue des familles rappelle l'ambition du Pacte : transformer, révolutionner l'école. « *La révolution, c'est comme une bicyclette, lorsqu'elle n'avance pas, elle tombe.* »

Aout 2019

Maxime Michiels

m.michiels@liguedesfamilles.be

Avenue Emile de Béco, 109 1050 Ixelles
02/507 72 11

 Le Ligueur des parents

info@liguedesfamilles.be
www.liguedesfamilles.be

 @LigueDfamilles

**la ligue
des familles**
citoyenparent